



## REGLEMENT INTERIEUR

La participation aux ateliers de pratiques corporelles et vocales implique l'acceptation de ce règlement.

Il a pour vocation d'organiser et de poser les règles de la pratique des activités dans cette association afin d'en faciliter le fonctionnement dans la convivialité.

Nous vous remercions de bien vouloir le respecter.

- Le participant s'engage sur le cycle complet sur lequel il s'est inscrit.
- Le participant a la possibilité de régler en une fois ou en plusieurs fois ses séances et remet les chèques à l'intervenant lors de l'inscription avec les dates d'encaissement derrière.
- Une ou plusieurs séances manquées ne font pas l'objet d'un remboursement.
- Le participant peut choisir de quitter le cycle en cours, mais il n'y aura pas de remboursement, sauf cas exceptionnel appuyé par un certificat médical.
- Si le participant est dans l'impossibilité de se rendre à une séance, il est prié de prévenir l'intervenant 48 heures avant (ou dès qu'il le peut en cas d'empêchement de dernière minute). Il en est de même pour l'intervenant vis-à-vis du participant.
- Il est demandé aux participants de respecter la vie privée de chacun, les propos et échanges personnels qui sont partagés à l'intérieur d'une séance sont confidentiels .
- Il est demandé au participant d'arriver à l'heure aux séances. La salle est ouverte 15' avant la séance pour les séances collectives (sauf quand deux séances se suivent).
- Il est demandé au participant d'avoir une tenue confortable, des chaussettes pour la pratique, une bouteille d'eau et de quoi écrire. Il est possible de se changer sur place.

Association **LE CHANT DE LA TERRE**, 451 Gorrequer Coum 29870 Lannilis  
contact@assolechantdelaterre.com - 02 98 25 50 32 – www.assolechantdelaterre.com

Adresse de correspondance : 357 Keridacouen 29880 Plouguerneau

SIRET 792 042 541 00021 – APE 9499Z – URSSAF Nord Finistère 537 540194313